

Théodore Maunoir est aussi un fondateur de la Croix-Rouge

Par Roger Durand

La Revue internationale de la Croix-Rouge présente à ses lecteurs un article sur le Dr Théodore Maunoir, un des cinq fondateurs de la Croix-Rouge, sur lequel on a très peu écrit, car on connaît peu de chose à son sujet.

Ce travail est dû à M. Roger Durand, président de la Société Henry-Dunant, à Genève; il a paru récemment dans Gesnerus, revue trimestrielle publiée par la Société suisse d'histoire de la médecine et des sciences naturelles, vol. 34, fasc. 1/2, p. 139-155, Editions Sauerländer, Aarau 1977. L'article est reproduit avec l'autorisation de l'auteur, de la rédaction de la revue Gesnerus et des Editions Sauerländer, que nous remercions ici.

Introduction

Le 24 juin 1859, la bataille de Solférino a mis aux prises les armées autrichiennes, françaises et piémontaises. Le soir, près de 45 000 morts et blessés jonchaient le sol du champ de bataille. Dès les premiers engagements, les services sanitaires furent débordés. Trois jours plus tard, on trouvait, dans la zone des combats, des soldats blessés qui survivaient encore, bien qu'ils n'aient pas reçu le moindre secours.

Le 22 août 1864, douze pays signaient la Convention de Genève pour l'amélioration du sort des militaires blessés dans les armées en campagne.

En 1978, 144 Etats ont adhéré aux Conventions de Genève.

L'action de la Croix-Rouge ¹ a donc marqué un tournant dans l'histoire de l'humanité charitable. Pour la première fois, on soigne des

¹ Précisons d'emblée une question de vocabulaire. Par souci de simplicité, nous parlerons toujours de « Croix-Rouge », alors que les divers organes qui furent à l'origine du mouvement n'employèrent pas ce terme pendant plusieurs années. Par exemple, l'actuel « Comité international de la Croix-Rouge » (Comité international) existait depuis 1863 sous l'appellation de « Comité international de Secours aux Blessés » et adopta son nom définitif en 1880.

blessés militaires sans distinction aucune; pour la première fois, cette assistance est mise sur pied en temps de paix comme de guerre; pour la première fois, les services sanitaires sont neutralisés en vertu d'un accord international permanent.

Pour Genève aussi, la naissance et l'extension du mouvement humanitaire ont eu une influence décisive sur la vie de la cité. La Conférence préparatoire d'octobre 1863 a inauguré une succession sans pareil de manifestations internationales dans ses murs. C'est depuis cette date que la ville de Calvin et de Rousseau a réellement pris conscience de sa vocation internationale et qu'elle est devenue le siège de nombreuses organisations mondiales.

Aussi, devant l'importance du phénomène Croix-Rouge, les historiens — les écrivains — de tous les pays se sont penchés sur les origines du mouvement, notamment sur le rôle du Comité international de secours aux blessés.

La quasi-totalité des auteurs est unanime à constater que ce Comité des cinq peut être regardé comme le fondateur effectif et unique de la Croix-Rouge. N'oublions pas que l'institution a très rapidement acquis une audience planétaire: tout aussi vite, on a compris que celui qui pourrait s'imposer (ou être considéré) comme l'initiateur pourrait se parer (ou être auréolé) d'une gloire universelle. Très tôt donc, des questions de paternité ont surgi, pour déterminer si, parmi ces cinq personnes, l'une ou l'autre pouvait se prévaloir du titre de fondateur, au singulier, à l'exclusion des autres.

La lutte fut ardente et noire. En raison de déboires financiers, Dunant dut démissionner du Comité en août 1867. S'estimant dépossédé de son œuvre, il déclencha de véritables campagnes d'opinion. Mené tambour battant par Gustave Moynier, le Comité feignit pendant près de trente ans d'ignorer que l'auteur d'*Un souvenir de Solférino* avait conçu les idées-clés (parfois malgré les réticences de ses collègues) et qu'il avait assumé les fonctions de secrétaire du Comité de 1863 à 1867, c'est-à-dire pendant les années cruciales. Par un détail piquant, Moynier et ses collègues exprimèrent leur position: sur la page de titre du très officiel *Bulletin international des sociétés de la Croix-Rouge*, ils firent ajouter « publié par le Comité international fondateur de cette institution »; l'innovation apparut dès avril 1902, quatre mois après que Dunant eut reçu le premier prix Nobel de la paix en tant que pacifiste et fondateur de la Croix-Rouge!

L'historiographie fut stimulée par l'enjeu et par la personnalité des protagonistes. Elle concentra son attention sur Dunant d'une part et sur le Comité international considéré comme un tout d'autre part. La part revenant au Samaritain de Solférino a fait l'objet d'amples études, de la critique acerbe à l'hagiographie aveugle. Dans le collège de ses anciens collègues, nous comptons quatre membres. Guillaume-Henri Dufour a suscité l'intérêt de plusieurs biographes, car il a marqué le XIX^e siècle suisse. Pour avoir présidé le Comité international, Gustave Moynier n'a jamais passé inaperçu. Enfin, Louis Appia a trouvé un biographe bienveillant en la personne de Roger Boppe; de plus M. Bruno Zanobio a récemment retracé quelques aspects de son activité.

Il reste Théodore Maunoir que l'ombre de l'oubli recouvre chaque année un peu plus. Qui fut-il? Quel rôle joua-t-il au sein du Comité international? Voici les questions que je me propose d'examiner maintenant ¹.

Biographie de Théodore Maunoir (1^{er} juin 1806-22 avril 1869)

Formation

David Eugène Théodore Maunoir appartient à une famille de médecins: son père Charles-Théophile était docteur en médecine de Paris (1804) et son oncle Jean-Pierre docteur en médecine de Montpellier. Notons que les deux branches de la famille ont continué d'honorer la profession, puisque l'oncle Jean-Pierre envoya son fils Robert à Montpellier et que deux fils de Théodore (Paul et Léon) ont suivi leur père dans la capitale française pour accomplir les mêmes études.

Théodore enfant souffrait d'une santé fragile. Signe d'une époque libre, son père décida de le garder à la maison pendant toute sa petite enfance. Après des études brillantes au Collège et à l'Académie de Genève (belles-lettres), Théodore acquit une formation pratique sur le tas. Il s'est initié à l'art de guérir en soignant des voisins malades ou

¹ La bibliographie se résume à quelques titres. — A[ndré]-J[acob] Duval, *Notice sur le docteur Théodore Maunoir*, dans: *Bulletin de la société médicale de la Suisse romande*, octobre 1869, p. 322-336. — Docteur [Louis] Piachaud, *Rapport du président sur les travaux de la Société médicale de Genève pendant l'année 1869, lu dans la séance du 5 janvier 1870*, Lausanne (L. Corbaz) 1870, 22 p., notamment p. 1-12. — Alexis François, *Le berceau de la Croix-Rouge*, Genève (A. Jullien) 1918, 336 p. — Id., *Les fondateurs de la Croix-Rouge*, Genève (Kundig) 1941, 21 p. — Marc Cramer, *Ils étaient cinq... Naissance de la Croix-Rouge*, Genève (Eglise nationale protestante de Genève) 1963, 35 p.

accidentés. De la sorte, il a pratiqué sa première opération: un bec-de-lièvre, sous la surveillance de son père. Il avait alors moins de vingt ans. Un séjour en Angleterre lui permit d'apprendre la langue et de suivre des stages à l'hôpital St-Barthélemy, auprès des chirurgiens Lawrence et Abernethy.

En 1829, il entreprit enfin ses études de médecine, à Paris. Les professeurs marquants furent Pierre-Charles-Alexandre Louis et Philibert Roux. Comme il l'écrivit lui-même, les journées de juillet 1830 et le choléra de 1831 lui fournirent du travail en abondance. Mentionnons ici un épisode qui place pour un instant Maunoir sur l'orbite de la grande histoire. Son père ayant soigné une parente de Talleyrand, celui-ci reçut Théodore, lui déclara que la médecine n'était pas sa voie et lui garantit un bel avenir s'il entra à son service.

Maunoir préféra la Faculté à la diplomatie. Il obtint son doctorat en chirurgie, en 1833. N'oublions pas que pendant son séjour à Paris, il a fondé avec d'Espine et Bizot la Société médicale d'observation, comme l'ont mentionné Erwin H. Ackerknecht et Eduard-Rudolf Müllener¹. La même année, il subit avec succès les examens de Genève où il se vit agrégé au collège des chirurgiens.

Famille

C'est en 1834, semble-t-il, que Maunoir a épousé Esther Herminie Clavier. Apparemment l'événement ne présentait rien d'exceptionnel: jeune médecin, brillantes études, solides appuis professionnels, il était normal de fonder une famille à l'âge de 28 ans.

L'insolite résidait dans le fait que ladite famille existait probablement depuis quatre ans déjà et que l'épouse était la veuve d'un auteur en vue, Paul-Louis Courier, assassiné dans des circonstances obscures². Ne

¹ On se reportera à Erwin H. Ackerknecht: « Les membres genevois de la « Société médicale d'observation » de Paris (1832) », dans *Gesnerus*, op. cit., vol. 34, fasc. 1/2, 1977, p. 90-97, notamment p. 92-93. L'auteur y cite aussi les études de Eduard-Rudolf Müllener.

² Louis André, *L'assassinat de Paul-Louis Courier*, Paris (Plon Nourrit) 1913, et le compte rendu de ce livre paru dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, octobre-décembre 1913.

Mariée à 18 ans à un homme de lettres qui aurait pu être son père, Herminie Clavier est bientôt trompée et délaissée. En 1825, Courier est assassiné par des inconnus; quatre ans plus tard, les révélations d'une fille de ferme mettent en cause sa veuve. En janvier 1830, Herminie est arrêtée, relaxée, puis dégagée de tout soupçon. En avril de la même année, elle donne à Théodore Maunoir son premier fils.

L'affaire avait fait du bruit. Sainte-Beuve en parle dans ses *Causeries du lundi*, Paris (Garnier) s.d., t. 6, p. 322-361;lundis 26 juillet et 2 août 1852. Alfred de Vigny

nous complaisons pas ici dans une histoire d'alcôve; relevons toutefois ce que les biographes du XIX^e siècle ont pudiquement escamoté ou rendu incompréhensible. En épousant une femme de dix ans plus âgée que lui et qui avait été mêlée à un grave scandale cinq ans auparavant, le jeune médecin faisait preuve d'un courage et d'une indépendance sociale dignes d'être remarqués. S'il est exact que l'union légitimée en 1834 avait préalablement été scellée par la naissance d'un fils quatre ans plus tôt, on peut imaginer comment ce couple a dû être accueilli dans la cité de Calvin ¹.

En plus d'implications sociales, ce mariage — jugé prématuré par les contemporains — jeta Théodore dans les exigences de la vie quotidienne. Très tôt, il a dû travailler, et beaucoup, pour nourrir sa famille, ne disposant pas de fortune familiale. Un second fils, Paul, est en effet né à Genève en 1835. Sept ans après, son épouse mourut. Il se maria le 26 décembre 1845 avec Anne Jarvis, fille d'un juriste new-yorkais. De cette union sont nés Léon (en 1848), Winton (en 1852) et Christine (en 1856).

De par son statut de « travailleur », Théodore Maunoir s'est donc trouvé dans une position particulière vis-à-vis de ses collègues du Comité international. En bref, Dufour était alors à l'âge de la « retraite », Dunant s'est toujours considéré comme un homme de lettres, Appia voyageait plus qu'il ne pratiquait et Moynier vivait de ses rentes. De plus, cette nécessité de gagner sa vie a certainement influé sur sa production scientifique.

évoque Théodore Maunoir, « ce successeur de Paul-Louis Courier, selon l'esprit et selon la chair », dans ses « Lettres à une puritaine », *Revue de Paris*, 15 août et 15 septembre 1897, p. 299-320, notamment p. 313.

¹ En l'état, nous n'avons trouvé ni la date du mariage civil entre Herminie et Théodore ni l'acte de naissance précisant qui est le père de Charles Maunoir, né le 23 juin 1830 à Poggibonsi en Toscane.

D'une part, le recensement de 1834 donne Théodore comme célibataire. D'autre part, l'acte de naissance de Paul (21 juin 1835) prouve que le mariage avait déjà eu lieu. L'union légale dut donc se situer entre le début de l'année 1834 et le mois de juin 1835, encore que les indications fournies par les fiches de recensement ne doivent pas être tenues pour infaillibles.

Théodore était-il le père de Charles? Dans son testament (Archives d'Etat de Genève, *Jur. Civ., AAq, 14*, n° 190, p. 201-202), il précise que ses fils aînés — Charles et Paul — devraient être traités comme ses trois enfants de son second lit et qu'« il va sans dire que ni moi ni mes deux fils aînés, n'avons aucun droit quelconque à la fortune de ma [seconde] femme. »

Sous toutes réserves, nous admettons l'hypothèse que Théodore a eu un fils, Charles, en 1830, alors qu'il n'avait pas encore épousé la mère de l'enfant.

Médecin

Théodore Maunoir n'a pas livré à la postérité une œuvre inoubliable. On possède sa thèse de doctorat sur l'opération de la cataracte ¹, quelques brefs articles sur des cas qu'il a rencontrés, des comptes rendus scientifiques ².

Le nombre de ceux-ci ne dépasse pas la dizaine, chiffre d'autant plus surprenant que les publications médicales en relation avec la Croix-Rouge abondaient déjà. Notons cependant une déclaration extrêmement révélatrice sur la position du Comité international devant le dilemme suivant : secourir les blessés militaires c'est rendre la guerre plus humaine et par conséquent la rendre presque tolérable, voire l'encourager indirectement :

« Le comité international de Genève et tous les membres de la conférence [d'août 1864] se seraient crus coupables de trop de naïveté en insérant une phrase qui stigmatisât la guerre.

L'horreur de la guerre ressort avec surabondance de toutes les paroles, de tous les actes, de tous les écrits qui ont été publiés à cette occasion. Le nier serait nier le mouvement, et l'œuvre de la conférence marche. » ³

Comme praticien, Maunoir n'a pas laissé de traces durables. A une époque où la spécialisation était nettement moins poussée, il semble qu'il se soit surtout distingué comme gynécologue, comme chirurgien et qu'il se soit fait une réputation locale dans l'opération de la cataracte. En fait, il paraît que ses collègues le consultaient volontiers lorsqu'ils ressentaient le besoin d'être conseillés. Dans la notice nécrologique de la Société médicale de Genève, lue le 5 janvier 1870, voilà ce que souligne

¹ Théodore Maunoir, *Essai sur quelques points de l'histoire de la cataracte; thèse présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 12 décembre 1833*, Paris (Didot) 1833, 96 p.

² Ces divers comptes rendus sont groupés, parfois sous forme de fragments sans références, dans un volume *Théodore Maunoir* portant la cote M 349 du Musée d'histoire des sciences, de Genève. Voir aussi note 1, p. 154.

A propos du livre *Des soins à donner aux malades* de Florence Nightingale et de celle que les auteurs britanniques placent trop souvent en tête de toute histoire de la Croix-Rouge, Maunoir observait : « Le ton général de son livre indique la décision, l'habitude du commandement et de l'action, mais pour être habile sur le champ de bataille, tout capitaine n'est pas un César quand il s'agit de prendre la plume, et nous croyons que Miss Nightingale aurait mieux fait de ne pas écrire ses *Commentaires*. »

³ *La guerre et la charité*, par Gustave Moynier et Louis Appia; compte rendu dans le *Journal de Genève*, 3 avril 1868.

le président Piachaud¹. Enfin, Maunoir fut un membre actif de la Société médicale. Il en assumait la présidence à deux reprises.

A la fin de sa vie, il se dévoua sans compter pour la création d'un hôpital destiné exclusivement aux enfants. Ses efforts furent couronnés d'un succès posthume, quand la « Maison des enfants malades Chemin Gourgas » ouvrit ses portes le 3 octobre 1872. Sa veuve et son fils Paul reprirent le flambeau puisqu'ils faisaient partie du comité dirigeant l'institution et que Paul y donna des consultations. L'œuvre avait abouti, l'hôpital Gourgas était né.

Personnalité

Tous les témoignages contemporains concordent sur le portrait de l'homme. Animé d'un esprit vif, parfois caustique, Maunoir n'hésitait pas à se lancer dans des idées ou des théories avancées, quitte à reculer si le bon sens le voulait. Il n'était ni orateur ni écrivain, mais montrait un sens aigu de la réplique. On l'admirait notamment pour la qualité des maximes qu'il se plaisait à échanger avec son collègue Rilliet, en latin.

Maunoir a laissé de rares traces permettant d'esquisser son portrait moral. Quelques lettres éparpillées dans des collections d'autographes apprennent qu'il appartenait effectivement à ce milieu de Genevois du XIX^e siècle animé de préoccupations sociales et charitables. La création de l'hôpital Gourgas en apporte une preuve, d'autres démarches le confirment.

En octobre 1846, des troubles politiques secouent profondément la cité. Des combats sanglants entre les partisans de James Fazy et le gouvernement genevois requièrent le concours du corps médical. Maunoir se porte volontaire auprès du *Comité pour les blessés*, présidé par Jean-Louis Moré. Sa correspondance avec Lullin nous apprend qu'il n'a pas pu panser les blessés sur le terrain même (les ponts de l'Île et le faubourg de Saint-Gervais), mais qu'il a prodigué des soins à MM. de Châteaueux, Revilliod et de Sellon. Il est donc probable que le premier de ces trois patients fut le lieutenant-colonel Lullin de Châteaueux, commandant le bataillon du mandement de Peney, blessé le 7 octobre vers la porte de Cornavin².

¹ Docteur Piachaud, *Rapport du président*, op. cit., p. 10-11.

² Lettres de Maunoir à H. Lullin, l'une datée du 20 octobre [1846] et l'autre s.d., Bibliothèque publique et universitaire (BPU), Ms. suppl. 928, f. 214-215.

En 1863, il anima d'autre part une collecte pour reconstruire la ferme de misérables paysans voisins qui avaient tout perdu dans un incendie ¹.

Enfin, il figurait au nombre des membres actifs de la Société genevoise d'utilité publique, qui servit de lieu de rendez-vous avec son destin, comme nous verrons plus loin.

De ce tableau brossé en quelques traits, hâtifs et flous, se dégage pourtant l'image d'un esprit cultivé, compétent, discret, doué d'une certaine indépendance et sensible aux difficultés des moins favorisés. Mais voyons les choses en face ! Malgré ses nobles qualités, cet honorable médecin genevois aurait sombré dans l'anonymat de tant de citoyens vertueux, si son nom n'était pas attaché à celui de la Croix-Rouge.

La Croix-Rouge

Genève : un milieu réceptif

Conformément au profil général du personnage, nous ne possédons que peu d'informations sur son rôle au sein du Comité international de secours aux blessés. Les correspondances privées restent muettes, les souvenirs personnels manuscrits manquent, les textes imprimés gardent une réserve peu éclairante. C'est donc par bribes que nous tenterons de nous faire une idée de sa participation aux débuts du mouvement.

Il semble aujourd'hui acquis que la réussite de la Croix-Rouge résulte d'une idée géniale qui a été prise en charge par un milieu particulièrement bien disposé. L'idée, c'est Dunant qui l'a conçue : neutralisation du personnel soignant, adoption d'un signe distinctif, création de sociétés de secours permanentes. Le milieu réceptif, ce fut la Société genevoise d'utilité publique qui le constitua. Les fondateurs : Dufour, Appia, Maunoir et surtout Moynier en faisaient partie.

En 1863, nous ignorons la nature des relations entre Dufour, Maunoir, Moynier et Dunant. Ils appartenaient quasi à trois générations différentes : le général comptait 76 ans, le médecin 57 ans, le juriste 37 ans et l'homme de lettres 35. En revanche, nous savons qu'une amitié étroite liait les deux médecins, depuis 1853 pour le moins. Appia était de 12 ans le cadet de Maunoir. Ce dernier l'avait introduit dans les milieux médicaux et philanthropiques de la ville. La guerre de 1859 suscita une correspon-

¹ Voyez sa lettre à François Bartholony, datée d'octobre 1863, BPU Ms. var. 19/3, f. 19-20.

dance active entre eux. Les lettres d'Appia qui secourait volontairement les blessés des deux camps à Turin, Milan, etc., montrent la cruelle insuffisance des troupes sanitaires officielles. Mais, absence révélatrice, ces lettres n'esquissent aucune solution à long terme. Appia comme Maunoir semblaient soucieux, pour l'essentiel, de pallier le manque de personnel compétent et de débattre de questions chirurgicales¹.

Comité international de secours aux blessés

Le 9 février 1863, la Société genevoise d'utilité publique se réunissait en assemblée générale, à 18 heures, au Casino. Trois points principaux figuraient à l'ordre du jour :

- la publication d'une édition populaire des classiques français;
- l'adjonction aux armées belligérantes d'un corps d'infirmiers volontaires selon la conclusion d'*Un souvenir de Solferino* par M. Henri Dunant;
- la fondation d'une colonie agricole pour les enfants vicieux dans la Suisse romande.

A la lecture de la convocation à cette séance et du procès-verbal qui lui fut consacré, il ne semble pas que les membres présents se soient rendus compte qu'ils étaient les témoins, voire les acteurs, d'un événement historique. Dans sa présentation du second point, le président Gustave Moynier proposa qu'on soumette le projet de créer des infirmiers volontaires au Congrès international de bienfaisance de Berlin, prévu pour octobre 1863². Six membres se sont exprimés ensuite. Le pasteur Ramu y voyait des inconvénients majeurs, le général Dufour en estima la réalisation difficile mais digne d'être tentée, le docteur Appia se montra favorable, ainsi que son collègue Maunoir: « Mr Th. Maunoir dit que le service des ambulances est toujours très insuffisant »³, ni plus ni moins.

¹ Voyez Roger Boppe, *L'homme et la guerre. Le docteur Louis Appia et les débuts de la Croix-Rouge*, Genève/Paris (J. Muhlethaler) 1959, 235 p., notamment p. 30-37.

² Cette manifestation n'eut pas lieu. Cependant la capitale prussienne accueillit à la même date un congrès international de statistique. C'est là que Dunant et Basting trouvèrent le moyen de diffuser les thèses du Comité international et de proclamer — sans consulter ce dernier — leur idée maîtresse: la neutralisation du personnel soignant.

³ *Procès-Verbaux des séances de la Société Genevoise d'Utilité publique*, cahier couvrant la période 13 novembre 1851-15 avril 1863, sans cote, Société genevoise d'utilité publique, palais de l'Athénée.

Il ne paraît pas y avoir eu un véritable débat ni un engouement saisissant. La proposition fut acceptée et l'assemblée désigna une commission rassemblant les quelques personnes ayant pris la parole et l'auteur de l'idée. Il se peut donc que Maunoir soit entré dans ce groupe de travail parce qu'il avait simplement donné son avis. Se rendait-il compte de l'importance de la question ? Était-il animé d'une profonde volonté d'en promouvoir la solution ? Nous l'ignorons. Bien que membre de la Société depuis de nombreuses années, il ne paraît pas y avoir joué un rôle actif, soit dans les commissions ou à la présidence, soit comme rapporteur ou comme rédacteur. Toujours est-il que cette fois-ci il accepta d'entrer dans une commission. Et ce fut la bonne.

La commission s'est réunie le 17 février déjà et résolut séance tenante de se constituer en un Comité international permanent. Par ce délicat euphémisme, les distingués commissaires se muèrent en associés indépendants, qui n'allaient pas tarder à dépasser le mandat confié par la Société d'utilité publique. A dire le vrai, dans ses débuts, cette commission servit essentiellement de lieu de réflexion et de chambre d'enregistrement (parfois avec réticence) des idées et des initiatives émanant de Dunant. Ce fut au moins le cas jusqu'à la Conférence d'octobre 1863 qu'elle prépara avec minutie et compétence. Quelle place y tint Maunoir ?

Il préconisa que le public soit intéressé, dans le sens moderne du mot participation, et que le Comité entretînt une agitation pour faire connaître et adopter ses vues. L'expression « entretenir une agitation » connut un grand succès (mais il faut reconnaître que ce fut Dunant qui la mit en application). Il fut le seul à insister sur la nécessité de sensibiliser les populations, alors que ses collègues préféraient concentrer les efforts auprès des classes dirigeantes et des têtes couronnées. Il fit adopter trois principes : chaque comité doit être accepté par les autorités de son pays ; les corps d'infirmiers volontaires dépendent de l'autorité militaire ; ces corps se tiendront en arrière du front pour ne pas gêner les armées et ils s'équiperont en vue de se suffire à eux mêmes.

Du 17 février 1863 au 23 mars 1864¹, le Comité a tenu 7 séances. Maunoir semble être intervenu en moyenne une fois par séance. Il y soutint toujours des thèses ralliant l'unanimité, sauf une : œuvrer sans

¹ Voyez les procès-verbaux du Comité international de secours aux blessés, publiés pour la première fois par M. Jean Pictet, « Documents inédits sur la formation de la Croix-Rouge », dans la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, décembre 1948, p. 861-879.

délai pour que la Croix-Rouge dispose d'une assise populaire. Cette opinion ne répondait pas aux soucis et aux conceptions de ses collègues, de son époque. Aujourd'hui les 4700 membres de la section genevoise, les 230 millions d'adhérents que comptent toutes les sociétés Croix-Rouge de la terre entière répondent à cette saine aspiration de démocratiser le mouvement humanitaire.

Conférence d'octobre 1863

Du 26 au 30 octobre 1863, les représentants de 17 Etats ont répondu à l'invitation de simples particuliers philanthropes. C'est à Genève qu'ils siégèrent pour examiner les propositions de ces derniers. Les procès-verbaux de la conférence révèlent que Maunoir prit une part très active dans les débats, alors que les autres membres du Comité international se cantonnèrent dans une plus grande réserve, surtout lorsque les délégués hostiles au projet commencèrent à donner le ton.

Maunoir sut ménager en particulier les susceptibilités des médecins militaires pour qui ce corps d'infirmiers volontaires représentait une critique implicite de leurs prestations et une concurrence possible. Il se fit un défenseur adroit de la pierre angulaire des débats: la neutralisation du personnel sanitaire. Enfin, il répliqua avec autant de fermeté que d'habileté au médecin principal Boudier, envoyé par Napoléon III. Sa réfutation des arguments formulés contre le projet mérite d'être résumée.

— Boudier: Dans quelle classe choisir ces infirmiers ?

Maunoir: Dans toutes les classes, du moment qu'on prend les soldats dans toutes les couches de la population.

— B.: L'entreprise exigerait des sacrifices personnels immenses.

M.: Avant tout l'exemple compte. Personne n'a songé à faire de cela une partie de plaisir.

— B.: L'ignorance, l'inexpérience des volontaires gêneront plus qu'autre chose.

M.: Ceux qui ne résisteraient pas renonceront. A la guerre, on jette aussi des hommes inexpérimentés dans la mêlée.

— B.: Il faut des volontaires dotés d'une instruction élémentaire.

M.: En Suisse, chacun sait lire et écrire, « l'intelligence et la bonne volonté peuvent facilement suppléer à l'habitude et à la routine, par le fait du peu de temps que nos recrues restent dans nos

instructions militaires à apprendre les mêmes choses que font les soldats français, par exemple » ¹.

— B.: Les volontaires risquent de tomber malades.

M.: « Nous ne les enverrons pas s'amuser; ils auront eux à faire, pour ainsi dire, des charges au typhus, comme le soldat fait des charges à la baïonnette. » ²

— B.: Ils manqueront d'esprit de corps et de pratique.

M.: Il faudra les former, d'ailleurs « nous n'avons jamais supposé que nos volontaires pourraient arriver en ligne tout formés, comme vos excellents infirmiers militaires ». ³ Le qualificatif d'« excellent » a dû faire sourire plus d'un membre de la Conférence quand on se rappelle la précarité des services sanitaires français à Solférino, pour n'évoquer que la bataille la plus proche de 1863.

— B.: En pleine campagne, comment entretenir et ravitailler de telles troupes ?

M.: C'est une question d'argent. En Suisse, par exemple, où chaque famille comptera un des siens au moins à l'armée, on soutiendra beaucoup plus volontiers des corps sanitaires si l'on sait qu'ils sont composés de volontaires.

— B.: « Jusqu'à quand durera la mission de vos volontaires ? Jusqu'à la paix ? mais la guerre peut être fort longue, tous les généraux ne peuvent pas dire comme César et Napoléon III: *Veni, vidi, vici.* » ⁴

M.: « L'empereur Napoléon III peut avoir dit: *Veni, vidi, vici*, mais les secours pour les malheureux blessés ne sont pas venus aussi vite que la victoire. » ⁵

¹ « Compte rendu de la conférence internationale réunie à Genève pour étudier les moyens de pourvoir à l'insuffisance du service sanitaire dans les armées en campagne », dans le *Bulletin de la société genevoise d'utilité publique*, t. 3, années 1862 et 1863, Genève (imprimerie de Jules-G^{me} Fick) 1862 [sic], 698 p., notamment p. 349 à 494 et p. 422. Ces pages devraient en réalité porter les chiffres 549 à 694.

² Id., p. 422.

³ Id., p. 423.

⁴ Id., p. 414.

⁵ Id., p. 423.

Cette réponse de Maunoir aux objections quasi systématiques du délégué impérial orienta le cours des débats. Elle réduisait à peu de choses les arguments des opposants. Elle eut lieu à la fin de la première séance, à un moment où tout restait possible, même un constat d'impossibilité tel que la France et la Grande-Bretagne l'envisageaient. Après le médecin genevois, un seul orateur poursuivit le débat général: le major Brodrück. Dans quel sens parla-t-il? Pour régler les modalités des votes, article par article, puis globalement. On entra en matière, la cause était gagnée.

A n'en pas douter, ces délégués des principales nations d'Europe n'avaient pas traversé le continent pour manifester leur opposition au projet. Mais on aurait pu se satisfaire de déclarations de principes vagues laissant à chacun le soin aléatoire des questions pratiques, sous la pression de deux grandes Puissances qui supportaient mal qu'on mette en cause leur propres services sanitaires. Maunoir a su apaiser, « Môme dans le service [sanitaire] français, bien qu'il soit certainement un des mieux organisés de l'Europe », les préventions et les susceptibilités nationales; mais il a aussi osé continuer: « il y a encore beaucoup de choses à faire ».¹ Comme nous le savons, les séances ultérieures de la Conférence ont prouvé que tout le monde admettait les lacunes des services officiels et la nécessité d'y suppléer par un appui civil, privé. Le projet du Comité des cinq servit de base de discussion, de sorte que la Conférence parvint à formuler des « Résolutions » et des « Vœux » qui préparèrent l'étape suivante.

Section genevoise de la Croix-Rouge

Ouvrons ici une brève parenthèse. Ainsi qu'il l'avait préconisé dans les premières séances du Comité international, Maunoir se dépensa pour que le mouvement repose aussi sur une large assise nationale. Ne soyons donc pas surpris de le rencontrer le 17 mars 1864 à la séance constitutive de la section genevoise de la Croix-Rouge. Il y donna lecture des résultats de la Conférence d'octobre. Il prononça même, contrairement à son habitude, « un discours chaleureux [sur] la nécessité de l'œuvre et l'utilité de la création d'une Section Genevoise ». ²

¹ Id., p. 423.

² Voyez la *Revue internationale de la Croix-Rouge*, décembre 1948, op. cit., p. 877-878, notamment p. 877: « Séance de la Section Genevoise du 17 mars 1864 ».

Les débuts de la Croix-Rouge

Le Congrès et le Traité international d'août 1864 parachèvent les travaux de la Conférence de 1863. Désormais, la Croix-Rouge est dotée de bases juridiques (la Convention) et institutionnelles (les comités nationaux) solides. Mais l'œuvre ne fait que débiter. Il s'agissait de fonder des comités nationaux dans tous les pays et de veiller à ce que la Convention de Genève reste un instrument de charité internationale, alors que certains gouvernements tentaient déjà de se l'approprier dans le dessein d'en retirer un prestige moral et politique. Cette tâche échet au Comité international.

Comment Théodore Maunoir participa-t-il à l'examen de ces problèmes ? Quelle fut sa contribution ?

La période allant de septembre 1864 à septembre 1867 nous est mal connue, à cause de la disparition d'un cahier des procès-verbaux du Comité des cinq. En revanche, depuis le 6 septembre 1867, nous pouvons suivre, semaine par semaine, l'activité de Maunoir aux séances du Comité.

Constatons tout d'abord qu'il a montré une belle assiduité : sur 46 séances, il fut présent 42 fois. A l'instar de Dufour et d'Appia, son nom n'est pas souvent mentionné, car tout semble indiquer que le poids principal du Comité était pris en charge par Moynier, qui gérait la correspondance, déterminait les ordres du jour, présentait les objets à traiter, résumait les décisions, etc. Cependant nous pouvons relever quelques traits saillants dans les interventions de Maunoir.

Il présenta des comptes rendus de brochures médicales en rapport avec les soins aux militaires blessés. Selon toute vraisemblance, il s'était spécialisé dans la littérature en provenance du monde anglo-saxon. Apparemment ses recensions n'ont pas influencé la marche des affaires courantes ni la doctrine.

Il s'est fait un ardent défenseur de la Convention de 1864 contre tous ceux qui voulaient en amender le texte. Il prouva là, comme en octobre 1863, un sens politique avisé, en dénonçant notamment les tentatives du comité français de supplanter celui de Genève comme lieu de coordination et d'animation du mouvement, comme autorité morale de l'institution.

Il accepta des tâches administratives pour l'organisation de la Conférence de Genève d'octobre 1868.

Sur un point de doctrine, il soutint une thèse-clé quant au champ d'activité du Comité international. Devait-on se limiter à secourir les blessés et les malades militaires sur le champ de bataille? Devait-on au contraire élargir l'activité de la Croix-Rouge en temps de paix à tous ceux qui pourraient avoir besoin d'aide: les sinistrés des cataclysmes naturels, les indigents, les réprouvés, etc.? Le 10 avril 1869, un long débat est consacré à la question: « *Mr Maunoir* s'exprime dans le même sens [que le général Dufour]. Je suis, dit-il, disposé à me mettre au service du public pour un moment de guerre, toujours plus ou moins court, mais il n'en résulte nullement que je sois disposé à offrir mes services pour le tems [sic] indéfini de la paix. En outre les personnes toutes prêtes à se dévouer dans un tems d'épidémie ne seront pas nécessairement les mêmes que celles qui veulent affronter les périls de la guerre; le personnel dans les deux cas pourra donc fort bien n'être pas le même; à chaque œuvre son aptitude particulière. »¹

Cette position fut longtemps celle du Comité international. Par sa clarté, elle écarta toute confusion et permit à l'institution genevoise d'acquérir une autorité indéniable et un crédit moral dans un domaine limité mais hélas combien riche en possibilités d'application: le champ de bataille. Le Comité résolut donc de s'en tenir au texte de la Convention de Genève, laissant à d'autres sociétés philanthropiques le soin de secourir les blessés de la vie, de la civilisation et de la nature.

Conclusion

Fidèle à lui-même, Théodore Maunoir s'est cantonné dans des rôles effacés pendant la naissance et les débuts de la Croix-Rouge. Il n'en a pas moins exercé une influence non négligeable. Non pas en sa qualité de médecin, puisqu'il a rarement émis une opinion sur des questions relevant de sa profession; en ceci d'ailleurs, il diffère tout à fait de son collègue Appia. En revanche, il s'est fait apprécier comme conseiller parce qu'il s'appliquait à considérer les épineux problèmes du Comité international dans leur globalité et leurs résonances politiques. Ainsi, il pré-

¹ *Procès-Verbaux du Comité du 6 Sept[em]bre 1867 au 12 Sept[em]bre 1870*, Comité international de la Croix-Rouge, sans cote. Nous remercions le vice-président du Comité international, M. Jean Pictet, de nous avoir autorisé à consulter ces documents et à les citer. Nous reproduisons le texte manuscrit tel quel, en adaptant toutefois l'accentuation à l'usage d'aujourd'hui.

conisait que le mouvement humanitaire agisse autant dans les masses que dans les classes dirigeantes. De même, il a bien compris que les intentions de révision du Traité de 1864 cherchaient avant tout à déplacer le centre de gravité de la Croix-Rouge vers telle ou telle grande capitale, privant ainsi l'œuvre de ses fondements: l'action privée (qui échappe à l'administration publique) et la neutralité.

D'ailleurs, l'hommage posthume que le Comité international lui a rendu prouve combien chacun avait apprécié sa participation. Surtout lorsqu'on se rappelle à quel point cette institution évitait de mettre en évidence les aspects individuels et personnels de son activité tout entière:

« *Séance du 19 Mai [1869]*

MM. prés. Dufour, Moynier et Appia.

Le procès verbal est lu & approuvé.

Depuis la dernière séance qui ne date que du 10 Avril le C[omité] I[n]ternational] a fait la perte profondément regrettable de Mr le Dr Th. Maunoir l'un de ses membres les plus précieux & les plus actifs. Cet honorable collègue a succombé en deux jours à une congestion pulmonaire.

Le C.I. ne pourra jamais oublier que Mr Maunoir lui a appartenu dès l'origine de sa création et que déjà dans la Conférence de 1863, alors que l'œuvre n'était qu'à son modeste début, il en a pris la défense avec toute la sympathie de cœur et toute la finesse d'esprit dont il était doué & que depuis lors le C.I. a eu si souvent l'occasion d'apprécier. Mr Maunoir laissera un souvenir ineffaçable dans le C.I. »¹

De plus, le Comité international a publié une notice nécrologique de la même veine et légèrement plus détaillée dans le premier numéro du *Bulletin international*²:

« Un vide regrettable s'est fait dans les rangs du Comité international par la mort de M. le Dr Théodore Maunoir, l'un de ses fondateurs, décédé le 26 avril dernier, après une très-courte maladie, à l'âge de 62 ans. Comme médecin et comme chirurgien, M. Maunoir était

¹ Id., séance du 19 mai 1869.

² Octobre 1869, p. 7-8.

l'un des praticiens les plus éminents de sa ville natale, où son caractère affable, non moins que son esprit fin et cultivé, charmaient tous ceux qui l'approchaient.

Zélé partisan de l'œuvre des secours aux militaires blessés dès son origine, alors qu'elle passait aux yeux de bien des gens et de bien des gouvernements pour une utopie, il lui a porté sans cesse le plus vif intérêt. Malgré sa nombreuse clientèle, il trouvait le temps d'assister aux fréquentes séances du Comité dont il faisait partie. C'est au moment où il suivait de loin avec sollicitude les travaux de la Conférence de Berlin, que la mort l'a surpris.

Les membres de la Conférence de 1863 n'ont pas oublié la brillante improvisation par laquelle il réfuta, à cette époque, les objections faites aux secours volontaires. — La littérature de l'œuvre lui doit une notice sur la Commission sanitaire américaine¹, l'un des premiers écrits qui aient fait connaître en Europe cette remarquable institution. — Mais ce fut surtout par la rectitude de son jugement, par la sagesse de ses avis, qu'il rendit à notre cause des services signalés. Ses bons conseils étaient d'autant plus précieux au Comité international que, sans une excessive prudence dans les tractations auxquelles celui-ci a été mêlé, et sans une grande circonspection dans toutes ses démarches, il eût pu facilement compromettre les intérêts qui lui étaient confiés. »

Enfin, Louis Appia avait rédigé une note pour la notice d'A.-J. Duval². Selon toute vraisemblance, elle a dû être approuvée par le Comité international :

« Les membres du comité international ne pourront jamais oublier que Maunoir a fait partie de ce comité dès son origine et qu'il a beaucoup contribué à assurer son existence en appuyant l'œuvre naissante du crédit attaché à son nom. Mais il a fait plus que de prêter un nom aimé et considéré. Déjà, dans la conférence de 1863, alors que l'œuvre n'en était qu'à son modeste début et que de bons esprits la traitaient encore d'utopie, il en prit mainte fois la défense, exprimant avec chaleur sa sympathie pour une œuvre qu'il croyait appelée à réussir, parce qu'il avait foi dans le principe de charité qui

¹ Le procès-verbal contient ici la note suivante: « Cette notice se trouve dans le volume intitulé: *Secours aux blessés*, communication du Comité international, Genève 1864 ». Cf. p. 154, note 1.

² Op. cit., p. 331. Cf. *supra* note 1, p. 139.

est à sa base. Toujours assidu aux séances du comité, il lui apportait le concours de ses connaissances spéciales et de sa lucidité pratique. Le comité possède une intéressante notice de lui sur l'œuvre immense de secours aux blessés pendant la guerre d'Amérique. » ¹

De la sorte, ce n'est pas moins de trois hommages que l'institution rédigeait pour célébrer la mémoire de son membre fondateur.

Roger DURAND

¹ Il s'agit de la « Note sur l'œuvre des comités de secours aux Etats-Unis d'Amérique », dans *Secours aux blessés. Communication du Comité international faisant suite au compte rendu de la Conférence internationale de Genève*, Genève, Jules-Guillaume Fick, 1864, 218 [219] p., pl. ntm. p. 179-187.

Théodore Maunoir y recense cinq études sur les secours aux blessés pendant la guerre de Sécession. Tout en louant les moyens immenses et l'énergie enthousiaste que la Commission sanitaire des Etats-Unis (nordiste) met en œuvre, il déplore que la neutralisation des blessés et du personnel médical soit encore inconnue outre-Atlantique. C'est là que le Comité de Genève et l'Europe tout entière peuvent apporter une notion nouvelle à la jeune et dynamique Amérique.